



# BULLETIN MUNICIPAL



**Octobre 2017**

**Numéro 14**

## **Le mot du Maire**

Vous aurez sans doute remarqué qu'un blason illustre l'entête de notre bulletin municipal. En effet, il est la personnalisation de notre village et il nous permettra de nous rendre plus visible.

On y retrouve :

- l'emblème du Comminges aux quatre otelles d'argent ordonnées en sautoir,
- les couleurs d'or à quatre pals de gueules de la famille d'Aragon,
- et le symbole de l'Abbaye de Bonnefont par sa fontaine d'argent.

Vous le découvrirez dans notre Salle des fêtes à l'occasion de la Saint-Martin, un moment convivial et festif, dans un cadre qui vous a été préparé durant ces dernières semaines par un ensemble de personnes motivées pour agir dans l'intérêt de notre village.

Bonne lecture de ce quatorzième journal local que vous retrouverez prochainement sur le site internet de la commune.

## Travaux Salle des fêtes

Comme on peut le voir sur les différentes prises de vues, les travaux de mise aux normes accessibilités ont bien avancés, de même que le réaménagement pour rendre plus agréable et fonctionnel ce lieu de rencontre pour nos moments festifs.

Une nouvelle tranche de travaux est prévue en 2018.

Les membres du Comité des fêtes associés au Conseil municipal et relayés par les bénévoles de notre village et hors village ont œuvré sans relâche depuis le mois de juin pour une inauguration prévue et réussie le soir du 14 octobre lors de la « Soirée Castagnade ».



## Journée citoyenne du 7 octobre 2017

Les habitants, le Comité des fêtes et les élus se sont retrouvés pour une nouvelle « **Journée Citoyenne** ». Pour continuer l'entretien du village : taille des haies et arbres, plantations, peinture porte de l'église et fenêtres Mairie, grand nettoyage de fin de travaux Salle de fêtes.

Après l'effort le réconfort, avec « **l'auberge espagnole** ».



# Inauguration Salle des fêtes



# et « Castagnade » du 14 octobre 2017



Organisées par le Comité des fêtes, elles ont été une réussite avec plus de cent dix participants. La soirée s'est terminée tard dans la nuit.





## Fête de la « Saint Martin » les 10 et 11 novembre 2017

Vendredi soir à 20 heures, repas à la Salle de fêtes servi par le Comité des fêtes et animé par :

### « Le Groupe TENDANCE »

Samedi Messe à 11 heures dans l'église d'Arnaud-Guilhem, suivie du dépôt de gerbe au Monument aux morts, par le Comité des fêtes et le Conseil municipal.



12h30, apéritif concert animé par : « Le rallye Trompes du Comminges ».

Restauration sur place, grillades et plancha.

18h30 apéritif musical.

21h00 soirée décalée avec : « Podium Lamnezia ».

Le Comité des Fêtes remercie tous les habitants d'Arnaud-Guilhem pour leur accueil et leur contribution lors du passage de l'aubade qui s'est déroulée le samedi 21 octobre. Cela encourage tous les membres du Comité des Fêtes à vous assurer des événements de qualité toujours avec joie et bonheur au rendez-vous.

Une navette pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer sera disponible sur demande et également la possibilité de se faire livrer le menu du repas du vendredi soir à domicile.

Contacts : Brice DAVEZAC 06 79 17 37 90, Olivier COLIN 06 03 12 62 87.

## Préparons Noël le samedi 2 décembre 2017.

Comme l'an dernier le village va se parer des décorations de Noël. Tous les enfants et habitants du village sont invités à venir à partir de 9 h 30 dans la cour de la Mairie.



## Arbre de Noël le dimanche 10 décembre 2017.

Les enfants, leurs parents, les seniors et tous les habitants sont invités pour partager un goûter.

Rendez-vous à 15 heures à la salle des fêtes du village.





## DAME NATURE et développement

La végétation privée qui déborde sur la voie publique est un danger pour



les piétons, les cyclistes ou encore les automobilistes.....

## Taillez vos haies !

Afin de garantir la sécurité de tous, la mairie d'Arnaud—Guilhem rappelle aux habitants qu'ils sont tenus d'assurer l'alignement de leurs haies et l'égagement de leurs arbres lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

**Les particuliers ont une obligation d'égagement de la végétation**, passible de sanctions, qui pourraient les rendre responsables en cas d'accident conformément à l'article 673 du code civil.

La Mairie d'Arnaud-Guilhem favorise la prévention et la pédagogie, en rappelant aux propriétaires de tailler leurs haies débordantes et arbres gênants à l'aplomb de la limite de propriété.

Si le problème persiste :

Un premier courrier est envoyé pour que cette taille soit effectuée dans les meilleurs délais.

Puis un second est adressé en recommandé avec un délai de 15 jours pour effectuer les travaux.

S'ils ne sont pas réalisés dans les délais impartis, la Mairie peut alors intervenir aux frais du propriétaire conformément à l'article L.2212-22 du code général des Collectivité Territoriales issus de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011.

Il est important de rappeler que l'entretien régulier des végétaux permet la repousse des feuillages et facilite le maintien des haies plus dense. **La Mairie d'Arnaud-Guilhem invite donc ses habitants à entretenir régulièrement leurs haies afin de préserver le patrimoine végétal, de garantir la sécurité de tous et de conserver la qualité de vie Arnaud-Guilhemoise tant appréciée.**

## Sondage « Marche active »

- . Je marche.
- . Ah ! Tu marches ?
- . Oui moi aussi, et d'autres aussi.
- . Combien de temps ? Combien de kilomètres ?
- . Du chemin ou du bitume ?

Vous aussi, vous avez envie de marcher régulièrement autour du village, en bonne compagnie et dans la convivialité, alors, constituons un groupe de marcheurs et marcheuses !

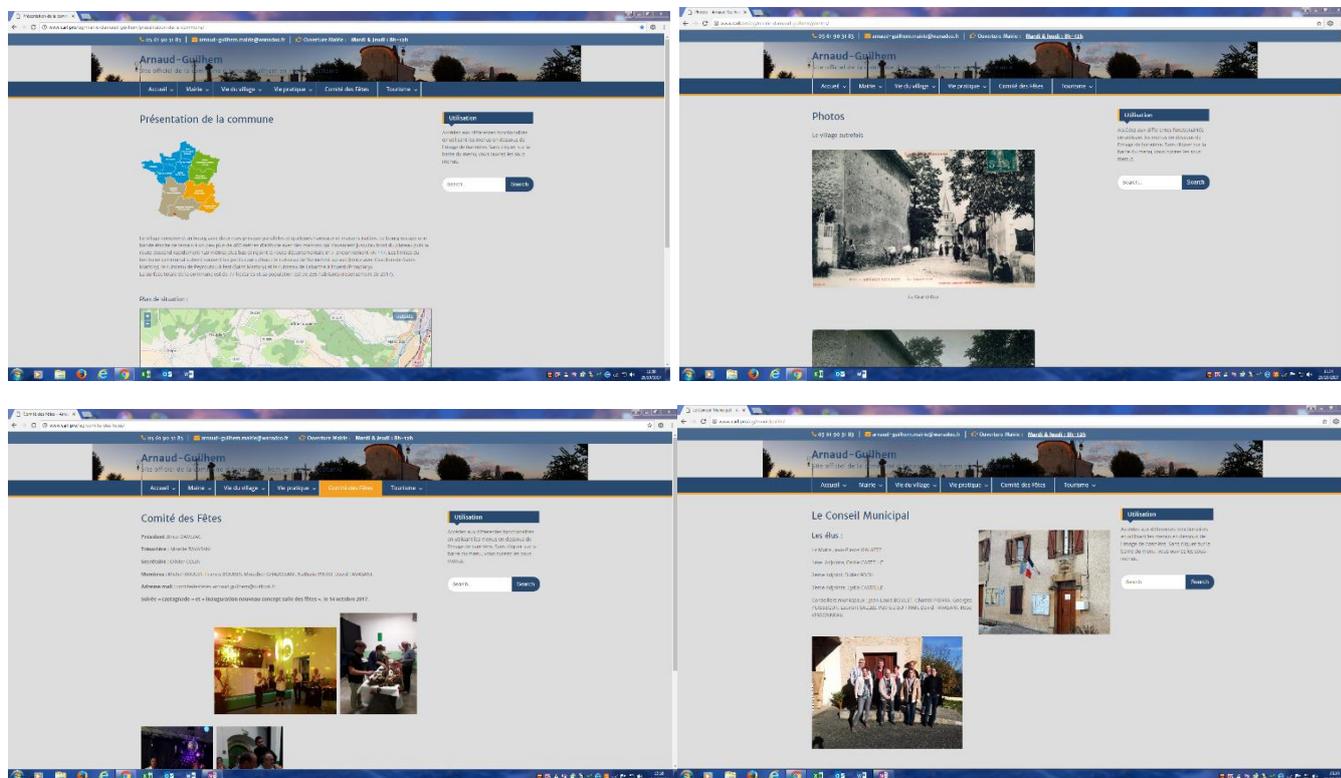
Pour cela il me faut un retour des personnes intéressées par ce projet.

Contactez-moi par mail, [arnaud-guilhem.mairie@wanadoo.fr](mailto:arnaud-guilhem.mairie@wanadoo.fr) indiquez-moi :

- . Votre nom, prénom
- . Téléphone
- . Adresse mail
- . Jour de préférence : Samedi matin      Dimanche matin
- . Créneau horaire de préférence : 9h-11h      9h30-11h30      10h-12h  
(1h30-1h45 de marche et 15 mn d'étirements)

**A très vite sur nos chemins !**

## Prochainement votre site internet



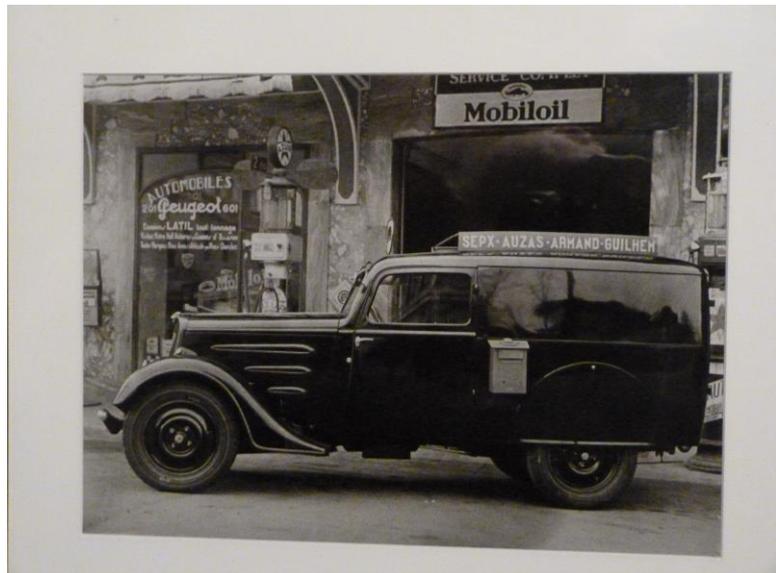
## Un peu d'histoire

### La poste automobile rurale

Entre les deux guerres, la France étant un pays encore largement rural, les pouvoirs publics souhaitèrent atténuer l'isolement d'une grande partie de la population. Ainsi, à partir de 1927, un service à la fois postal et commercial fut progressivement mis en place sur l'ensemble du territoire : il s'agissait d'assurer l'acheminement du courrier, des colis et des personnes. L'administration des Postes en fut chargée, avec le concours de particuliers et avec un financement public (PTT et communes).

Dans notre région, un contrat fut passé avec Marius Fabre de Saint-Martory et le service commença en 1934 (mais il n'y eut pas de transport de voyageurs). Les villages desservis étaient Lestelle, Beauchalot, Castillon, Proupiary, Saint-Médard, Sepx, Auzas, Lafitte-Toupière et Arnaud-Guilhem.

Le véhicule utilisé était une Peugeot 201, photographié ici devant le garage Comet à Saint-Gaudens le jour de sa mise en circulation.



Vous remarquerez la petite boîte aux lettres sur le côté du véhicule et l'erreur dans le nom de notre village !

Les photos ci-dessus nous ont été aimablement transmises par Jean-Jacques Navarro, président de l'association Patrimoine et Environnement de Saint-Martory.

JCM